

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 981

présenté par
Mme Genevard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après la deuxième occurrence du mot :

« covid-19 »

insérer les mots :

« , soit d'un justificatif de première injection de vaccin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de prendre en compte la première injection reçue par les Français, afin de leur laisser le temps de recevoir leur deuxième dose de vaccin.

Le retard pris au démarrage par la vaccination ou les difficultés parfois rencontrées pour prendre rendez-vous ont pu empêcher une vaccination rapide malgré leur bonne volonté.